



# REGARDS

SUR NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU

numéro **81** - Décembre 2013

**NEAUPHLETHON 2013**  
**11 805 €**



## À LIRE

Les Vœux du Maire	2
Les Brèves	2
Infos pratiques	3
Permanences des élus	3
A propos	
Réforme des rythmes scolaires	3
11 novembre	3
Neauphle Ville Porte du PNR	4
RCSP	4
Ateliers AVAP	5
Le carnet	5
Direction maternelle...	6
Déclarations préalables	6
Les nouveaux commerçants	7
Comptes-rendus succincts des Conseils Municipaux	8
A propos	10
La vie de la commune	11



# LES VŒUX DU MAIRE

Bernard JOPPIN

**Chers habitantes et habitants de Neauphle-le-Château, il m'est particulièrement agréable de vous présenter nos vœux les meilleurs pour cette nouvelle année au nom de tous : maire, adjoints et conseillers municipaux.**

La coutume est de vous tenir au courant de l'action municipale, tant pour ce qui a marqué l'année écoulée que pour souligner les points essentiels sur lesquels le Conseil municipal porterait une attention particulière dans l'année qui commence.

Toutefois, 2014 est une année d'élection municipale et il serait malvenu de détourner cette amicale tradition en une forme de

programme ou de publicité pour une liste particulière. En ce qui concerne l'année écoulée, les "mots du Maire" vous ont régulièrement tenu au courant des points les plus importants ; quant à l'année 2014, je vous invite à patienter : les documents électoraux qui vous parviendront auront pour but de vous éclairer sur les objectifs de la mandature nouvelle.

Pensant à cette résolution de Voltaire : « J'ai décidé d'être heureux parce que c'est bon pour la santé », je vous souhaite de généraliser cette attitude dans tous les domaines de la vie, professionnelle, familiale, financière et politique. Ainsi, vous passerez une excellente année 2014 non pas à côté des choses, mais en dehors des mauvaises que vous tiendrez volontairement à distance.

C'est dans cet esprit que je vous présente, en mon nom et au nom du Conseil municipal, nos vœux les meilleurs pour cette nouvelle année, Vœux de dynamisme pour toutes les associations : ce sont elles qui donnent à notre village le supplément d'âme qui lui est indispensable.

Vœux de prospérité pour les commerçants, artisans et entrepreneurs, qui eux aussi contribuent à la qualité de vie locale, Vœux de fierté du service public pour le personnel de la commune, Vœux d'enthousiasme et de persévérance pour tous les élus, au service de leurs concitoyens, Vœux de santé et de sérénité pour chacun de vous, pour vos familles et vos proches.



# LES BRÈVES

## VILLAGE FLEURI

**Le Jury départemental des Villes et Villages fleuris - du Conseil Général des Yvelines - a décerné à la Commune de Neauphle-le-Château, le 4<sup>ème</sup> Prix dans sa catégorie. (Après un 5<sup>ème</sup> prix en 2012, lors de son inscription).**

En 50 ans, le label "Villes et Villages Fleuris" est devenu porteur d'un véritable phénomène de société, tant auprès des élus qu'auprès du grand public. Année après année, ce phénomène s'est amplifié et ce sont aujourd'hui 12 000 villes et villages, près d'un tiers du total des communes, qui présentent leur réalisation aux jurys des Villes et Villages Fleuris qui viennent apprécier et évaluer le travail des communes à partir de trois ensembles de critères :

- Le patrimoine paysager et végétal de la commune (arbres, arbustes, fleurs, couvre-sols...).
- Les efforts faits par la commune pour

améliorer le cadre de vie et l'engagement dans les actions de développement durable (respect de l'environnement, propreté, valorisation du bâti...).

- L'animation et la valorisation touristique (actions pédagogiques, sensibilisation et participation des habitants, promotion...).

**Le Conseil Municipal tient à féliciter Monsieur Didier LEFEBVRE et son équipe pour leur investissement, leur implication et aussi leurs décorations de Noël réalisées entièrement dans les ateliers techniques.**





# A PROPOS

## RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Maurice Gaudin et Alain Jund

**La réforme des rythmes scolaires porte sur l'aménagement du temps scolaire pour les élèves de l'école maternelle et élémentaire, pour une organisation plus respectueuse du rythme de l'enfant.**

Le décret n°2013-77 rend OBLIGATOIRE pour les communes la mise en place de ce temps d'activités périscolaires, la participation des enfants étant quant à elle FACULTATIVE.

Même si le Conseil Municipal a délibéré sur un moratoire demandant un report d'application et une nouvelle étude et concertation de cette réforme, le conseil travaille avec les différents partenaires à une mise en place d'un temps périscolaire REALISABLE, REALISTE et AJUSTABLE avec pour objectif le bien-être de l'enfant.

Il est important de préciser qu'à ce stade de la réflexion, il reste encore à retenir le type d'activités, à prévoir le recrutement du personnel mais également à en définir le coût. Cette étude se prolongera donc jusqu'en mai 2014, période où doit être remis à l'Inspection Académique le Projet Educatif Territorial.

Le conseil municipal, en lien avec la commission scolaire, a travaillé sur l'application du décret No 2013-77.

Les principes de cette réforme prévoient :

- 24 heures d'enseignement hebdomadaire répartis sur 9 demi-journées,
- chacune des 4 journées d'enseignement, limitée à 5h30 maximum - en outre une demi-journée limitée à 3h30,

- 1 Pause méridienne minimum de 1h30.

Le conseil municipal a ouvert les discussions - le 3 décembre - avec les associations de parents d'élèves, les associations locales, le centre de loisirs et l'administration de l'enseignement.

La volonté des élus de mener à bien le projet est indiscutable et se heurte à des contraintes fortes :

- Le centre de loisirs et la cantine ne peuvent pas accueillir l'ensemble du projet. En effet, nous avons prévu les travaux qui vont voir le centre de loisirs reconstruit à partir du 30 juin 2014. C'est-à-dire qu'à la rentrée 2014, ce seront des « algécos » qui feront fonction de locaux. Il est donc inimaginable que l'accueil de la réforme se fasse dans ces conditions.

Nous avons constaté que :

- répartir les activités en fin de journée reviendrait à embaucher plus de 10 personnes sur le marché du travail, les compétences et diplômes exigés existent, mais pas du tout à ce niveau. Clairement, il n'y a pas de recrues possibles en nombre.
- les demandes des parents d'élèves, des enseignants, de l'inspectrice, et nos propres capacités locales ne correspondent pas entièrement aujourd'hui, et sont distinctes malgré la volonté des élus.

Nous avons donc proposé une solution qui semble la plus réalisable, souple et qui pourra être ajustée tout au long de l'année, voire modifiée avec les expériences à la rentrée 2015.

Une décision sera prise fin janvier pour l'année 2014/2015 après concertation. Nous avons pris en compte les remarques des différentes parties et continuerons le dialogue - dès le mois de janvier - en cherchant une solution acceptable et compréhensible pour tous ; et en faisant évoluer nos travaux selon les acquis de l'expérience.

## 11 NOVEMBRE

**Cérémonie simple autour de cette journée-souvenir. Les enfants présents posent des questions étonnées et émouvantes, le porte-drapeau répond.**

Nous n'avons plus de témoin vivant, alors la lecture du texte officiel fait fonction de rappel. Pendant cette courte cérémonie, la vie continue à se dérouler à quelques mètres. La mémoire écrite, filmée, de cette période ne doit jamais être oubliée, pour que jamais elle ne puisse se répéter.



## INFOS PRATIQUES

- ▶ **Horaires d'ouverture de la Mairie :**
    - Lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h15,
    - Mardi de 9h à 12h,
    - Mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h,
    - Jeudi de 9h à 17h sans interruption,
    - Dernier samedi du mois de 9h à 12h.
- Le service de l'Urbanisme est ouvert les mercredis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.**

- ▶ **Adresse :** 2 place aux Herbes - BP1 78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU
- ▶ **Téléphone :** 01 34 91 00 74
- ▶ **Télécopieur :** 01 34 89 57 20
- ▶ **Courriel :** mairie@neauphle-le-chateau.com
- ▶ **Site Web :** www.neauphle-le-chateau.com

## PERMANENCES DES ÉLUS

- ▶ **MONSIEUR LE MAIRE INTERCOMMUNALITÉ**  
Bernard JOPPIN  
Sur rendez-vous
- ▶ **FINANCES - COMMUNICATION INTERNE**  
Michèle TROIZIER - Maire-Adjoint  
Sur rendez-vous
- ▶ **FÊTES /ASSOCIATIONS/FLASH/ COMITÉ DES FÊTES**  
Philippe Leblond - Maire-Adjoint  
Sur rendez-vous
- ▶ **TRAVAUX - SERVICES TECHNIQUES**  
Jacques GAURIAU - Maire-Adjoint  
Sur rendez-vous
- ▶ **ÉCOLES - CANTINE - GARDERIE**  
Maurice GAUDIN - Maire-Adjoint  
Sur rendez-vous
- ▶ **URBANISME**  
Bernard JOPPIN - Maire  
Sur rendez-vous
- ▶ **COMMUNICATION**  
Alain JUND - Maire-Adjoint  
Sur rendez-vous





En 2011, le Parc est passé de 21 à 51 communes (43 sur les Yvelines et 8 sur l'Essonne). Il représente actuellement 109 000 habitants et 63 321 hectares.

### Le Parc à 51 communes

Le Parc est un espace ouvert à tous qui regroupe un ensemble de sites naturels, culturels ou historiques remarquables. Ce n'est pas une base de loisirs ou un musée, mais bien un pays habité qui évolue.

Proche de Paris, limitrophe de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, la Haute Vallée de Chevreuse reste une région à dominante rurale parmi les plus belles mais aussi les plus convoitées d'Ile-de-France. C'est pourquoi, les communes, le département des Yvelines et la Région Ile-de-France, ont fait le pari en 1985 de préserver ces lieux façonnés par le temps, tout en développant des activités humaines compatibles avec le respect de l'environnement : le Parc naturel régional est l'émanation de cette volonté.

La carte va donc s'agrandir de la commune de Neauphle le Château au Nord, qui deviendra « Ville Porte » en février 2014, avant d'intégrer le parc lors de la prochaine révision de la Charte

Nous pourrions immédiatement utiliser le logo identifiant.

## RCSC

### Daniel Schaefer

Plan Communal de Sauvegarde

Nous vous rappelons que le plan communal de sauvegarde est un plan local de gestion de crise qui s'inscrit dans le cadre des pouvoirs de police administrative du Maire.

Il doit prendre les mesures de prévention contre tous types de risques majeurs et organiser les secours sur sa commune. Le Maire conserve la responsabilité de la mise en œuvre des premières mesures d'urgence.

L'objectif est triple :

- Sauvegarder les personnes, les biens et l'environnement,
  - Limiter les conséquences d'un accident, d'un sinistre, d'une catastrophe,
  - Organiser les secours communaux.
- Conformément à l'article 4 du décret 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au PCS, en outre, conformément aux articles 3 et 6 du même décret, le PCS comprend :
- le DICRIM,
  - le diagnostic des risques et des vulnérabilités locales,
  - l'organisation assurant la protection et le soutien de la population.

Pour réaliser ces objectifs l'équipe va organiser des séances de sensibilisation/formation courtes (1 heure) destinés aux Neauphléens en janvier et février 2014.

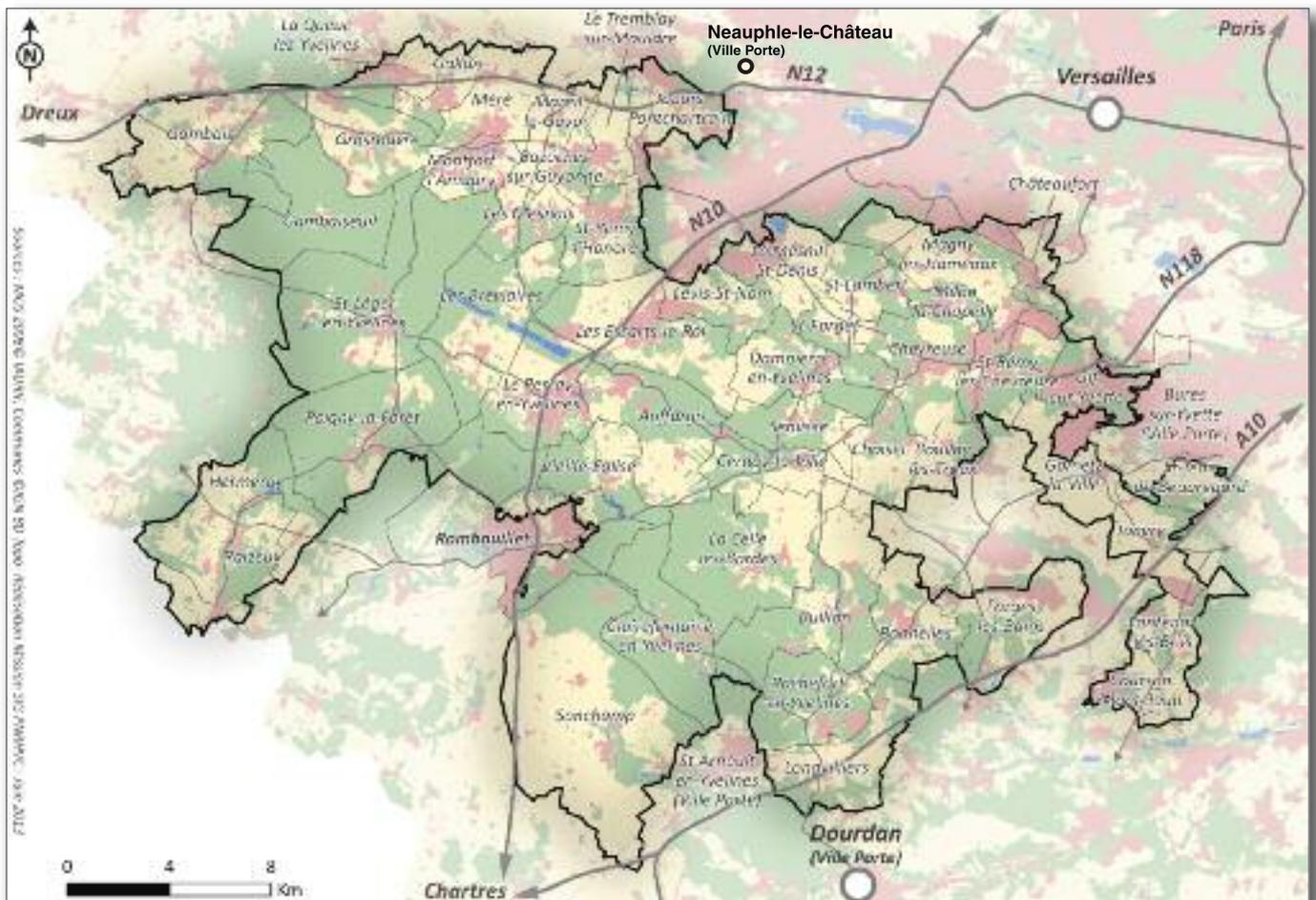
Les dates, horaires et lieu seront précisés.

### Alain Jund

**Le 4 décembre 2013, M Bernard Joppin a présenté le projet de ville porte avec Mr Poupart, Vice-Président du Parc, et Mme Anne Lagadec, Directrice du Parc, en présence du Conseil Municipal.**

La visite du site du parc vous éclairera sur son activité <http://www.parc-naturel-chevreuse.fr/>

La notion de « ville porte », nous permet dans l'immédiat de participer aux activités, de partager avec les autres communes, de bénéficier des activités, et de construire une image autour de la protection de notre patrimoine.



## ATELIERS AVAP

Alain Jund

**Comme nous allons l'expliquer, l'AVAP, remplace notre ZPPAUP, en y ajoutant les notions de développement durable, mais ne changera pas notablement l'architecture du bourg.**



Le conseil municipal poursuit la mise en place de la réforme de la loi Grenelle 2, en transformant la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architecturale, Urbain et Paysager), par l'AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine).

Nous en avons parlé dans le dernier «Regards», et vous avez tous vu nos annonces autour de nos réunions publiques « Discutons-en ». Après nos réunions préparatoires, puis celle du 12 septembre, nous avons organisé le samedi 12 octobre des réunions de concertation publique.

L'atelier du matin portait sur notre patrimoine et les aspects de développement durable.

Les participants étaient réunis autour de tables de travail, et ont pu poser des questions, donner leur point de vue, et un conseiller municipal a noté tous les apports des participants sur les thèmes du développement durable :

- Potentiel local de géothermie,
- Potentiel de biomasse,
- Eolien,
- Energie solaire, thermique et voltaïque.

Nous avons aussi évoqué les possibilités locales et tous les avis seront consignés par le rapport final de notre architecte.

L'après-midi, nous avons étudié les applications des impacts du développement

durable sur l'évolution des zones où seront mises en place les possibilités d'intégration architecturales étudiées le matin.

Les contraintes visuelles, sonores et esthétiques ont été apportées à la réalité de notre bourg et les principes d'intégration retenus selon le même principe de notes prises et rapportées au projet. Les participants ont insisté sur l'intérêt de l'intégration des techniques de développement durable, et aussi sur les avantages et inconvénients

actuels de chacune des techniques actuelles. Chacun a pu s'exprimer, et si certains ont émis le souhait que certaines techniques puissent évoluer rapidement, d'autres ont souligné que notre identité devait conserver des enduits traditionnels, développer le bois, maintenir la pierre meulière et les toits de petites tuiles.

Les prochaines réunions qui auront lieu en décembre et janvier nous laissent espérer la fin de la procédure à la fin de l'hiver.

Nous remercions tous les présents pour leurs apports et leur participation.

**Les habitants de Neauphle-le-Château ont la possibilité de consulter l'architecte-conseil de la mairie.**

**Selon des besoins ponctuels pour des personnes ayant un projet de construction, prendre RDV par téléphone au 01 34 91 00 74**



## LE CARNET

### NAISSANCES

- Swan Jean Marc DEBAT né le 28 juillet 2013 à Rambouillet (78)
- Pauline Martine Clarisse HEIM née le 28 juillet 2013 à Le Chesnay (78)
- Lisa Laëtitia VARON née le 29 août 2013 à Le Chesnay (78)
- Alexis Laurent Sylvain BAUDOIN né le 10 septembre 2013 à Le Chesnay (78)
- Nathan Gabriel de ALMEIDA né le 4 octobre 2013 à Le Chesnay (78)
- Samuel Alain Marcel SOGUET né le 11 octobre 2013 à Poissy (78)
- Lou Marie Nathalie BONNEFOND née le 16 octobre 2013 à Le Chesnay (78)
- Liam Sébastien DAVOUST né le 26 octobre 2013 à Le Chesnay
- Jenny MAHARJAN née le 3 novembre 2013 à Neauphle-le-Château (78)
- Liam HAFFNER BERTHEBAUD né le 28 novembre 2013 à Rambouillet (78)
- Guillemette BIDOUARD née le 5 décembre 2013 à Trappes (78)

### MARIAGES

- Quentin Maël Tanguy TREBAOL et Anaëlle RENOARD – célébré le 14 septembre 2013
- Sébastien Kees Henri TUFFIER et Aurélia DEWOGHELAERE – célébré le 21 septembre 2013
- Guy Ann Bertrand MAYERX et Virginie Catherine Martine POUSSIN – célébré le 16 novembre 2013
- Jean-Sébastien TESTONI et Elvire Héloïse Madeleine FERRAND – célébré le 21 décembre 2013

### DÉCÈS & TRANSCRIPTION

- Catherine Régine Jeanne BONFILS née le 30/12/46 à Suresnes (92) – Décédée le 17 juillet 2013 à Neauphle-le-Château (78)
- René QUENTRIC né le 25/02/37 à Camaret-sur-Mer – Décédé le 19 juillet 2013 à Trappes (78)
- Suzanne Gabrielle DAVID, veuve HELT, née le 6 décembre 1921 à Chatillon-sur-Indre (Indre) – Décédée le 1<sup>er</sup> septembre 2013 à La Rochelle
- Denise Ernestine Georgette LAISNÉ, épouse SIMON, née le 22 mars 1936 à Contilly (Sarthe) – Décédée le 5 octobre 2013 à Le Port-Marly (78)
- Claude Françoise Georgette DUPONT, née le 6 juillet 1960 à Oran (Algérie) – Décédée le 13 octobre 2013 à La Verrière (78)

Suite en page 9

## UNE DIRECTION MATERNELLE...

**Avec la rentrée, nous est arrivée à l'école maternelle une nouvelle directrice : Véronique GHERARDINI. Près de trois mois après son installation, nous avons voulu savoir ce qu'elle en pensait et, surtout, faire plus ample connaissance avec elle.**



Cela fait quelques paires d'années que cette femme énergique et avenante est dans l'enseignement et aussi en charge de la direction d'une école. Des Clayes-sous-Bois, où elle a débuté, elle est venue très tôt dans notre département, tournant sur un cercle restreint : Villiers-Saint-Frédéric, Neauphle-le-Vieux et finalement Neauphle-le-Château.

Sa présence dans notre petite ville a répondu à une volonté. Il faut savoir que dans l'Éducation Nationale, quand une école est à la fois élémentaire et maternelle, le poste de Directeur échoit toujours à un maître de la « grande » école. C'est le cas à Neauphle-le-Vieux. Pour retrouver une classe de petits, Véronique a postulé pour le poste de Neauphle-le-Château. Car sa préférence d'éducatrice va aux tout-petits dont l'éveil est si important, si déterminant. Outre apprendre à vivre au milieu des autres en bonne entente, il faut à ces petites têtes, parfois très agitées, acquérir le plus possible de vocabulaire ce qui conditionne, à l'âge de raison, le bon apprentissage de la lecture...

Les changements n'effraient pas Madame GHERARDINI. La période d'adaptation qu'elle a traversée s'est déroulée paisiblement et la voilà parfaitement à l'aise dans cette maternelle des « Petites Friches » dont les installations bien conçues, vastes, claires, abritent quatre classes de 27 enfants chacune. Pour l'œil neuf qui découvre les bâtiments et leur environnement, il n'est d'autre conclusion que de penser que les petits de notre village ont bien de la chance d'y évoluer. La vie d'une directrice suppose d'être en harmonie avec les collègues et les aide à encourager le dévouement et l'esprit constructif de tous. C'est le quotidien de Madame GHERARDINI... Quant aux parents qui attendent beaucoup de l'école pour le futur de leurs bambins qui, sans doute, exigera qu'ils soient bien formés, performants, il faut les écouter, leur expliquer le projet pédagogique et parfois soulever des questions sur le comportement de tel ou tel enfant pour qu'il évolue vers le mieux. Et participer aux débats en cours en apportant son expérience et son bon sens.

Comme beaucoup de directeurs de l'école publique, Madame GHERARDINI partage sa vie scolaire entre la pédagogie et l'organisation, deux tâches dont la différence, la comblent d'aise. Elle est heureuse de s'occuper des locaux, du matériel qui mérite un bon entretien, de veiller, par exemple, au remplacement de la photocopieuse, un instrument indispensable à des enfants dont l'intelligence est encore très concrète, d'organiser la vie de l'école, de gérer les soucis des uns comme les désirs des autres, avec douceur et empathie. Mais elle est aussi enchantée de pousser la porte de sa classe pour y vivre toute une journée avec « ses » trois-quatre ans qu'elle accueille à l'automne et lâche au seuil de l'été avec des centaines de notions, de gestes, de jeux et de souvenirs nouveaux...

À discuter avec elle, on sent qu'il y a de la passion et on imagine mal qu'elle puisse, un jour, lâcher tout cela pour faire retraite. Et pourtant, six heures de tout-petits, c'est usant de responsabilité, d'exigence, d'attention. Mais quand on aime... CICÉRON disait que « Il y a un art de savoir et un art d'enseigner. » Tout le monde ne les possède pas ensemble. D'évidence, Madame GHERARDINI, si.



## DÉCLARATIONS PRÉALABLES

- 8 place aux Herbes : rénovation du réseau eau et ravalement – non-opposition le 10/07/2013
- 26 route de Saint-Germain : pose de châssis de toit – non-opposition le 23/07/2013
- 10 rue des Cent Arpents : isolation extérieure, changement des huisseries – non-opposition le 23/07/2013
- 1 rue du Stade : pose panneaux photovoltaïque – non-opposition le 23/07/2013
- 127 route de St-Germain : déplacement d'une fenêtre de toit – opposition le 26/07/2013
- 2/4 avenue de la République : ravalement - réfection volets – non-opposition le 02/0/2013
- 9 impasse des Soupirs : modification façade - pose de deux fenêtres de toit – non-opposition le 02/08/2013
- 7 sente du Vivier : transformation d'une partie du garage en habitation – non-opposition le 26/08/2013
- Sente de la Ferme : véranda – non-opposition le 26/08/2013
- 64 route de Saint-Germain : création d'une porte-fenêtre et suppression d'une cheminée – non-opposition le 29/08/2013
- 22, rue Louis de Cossé-Brissac : pose d'un portail et portillon – non-opposition le 03/09/2013
- 18 rue Marius Minnard : ravalement - changement menuiseries extérieures – non-opposition le 16/09/2013
- 3 rue du Stade : abri de jardin et bûcher – non-opposition le 25/09/2013
- 3 chemin Pierreux : extension d'une maison individuelle – non-opposition le 03/10/2013
- Rue du Vieux Château : pose d'un portillon – non-opposition le 03/10/2013
- 7 sente du Vivier : Pose d'un châssis de toit – non-opposition le 03/10/213
- 54 avenue de la République : pose d'un châssis de toit - changement de portail – non-opposition le 04/10/2013

*Suite en page 6*



# LES NOUVEAUX COMMERÇANTS

**Vous avez vu que la Place du Marché s'est offert une nouvelle boutique ? Très design. Très gaie. Très lumineuse. Avec plein de paires de lunettes (environ 600) car il s'agit de NEAUPHLE OPTIQUE, une vraie nouveauté pour Neauphle-le-Château qui n'a jamais compté d'opticien dans sa liste de commerçants...**



L'installation de Lionel GUILLAUMIE qui a toujours vécu dans les Yvelines, qui est diplômé depuis 8 ans et a collaboré chez plusieurs opticiens ce qui lui a conféré une solide expérience, mérite d'être racontée. Un joli jour de printemps, ses pas l'ont conduit dans notre beau village. Il a été tout de suite séduit par son charme avec une mention particulière pour la Grande Rue. À quelques mètres de la naissance de celle-ci, il a découvert, au cours de cette promenade de week-end, qu'il y avait un emplacement disponible, celui qu'avait emprunté le temps de gros travaux, la Banque Populaire. Il a aussitôt entrepris une étude de marché qui l'a conforté dans son envie de créer son magasin, ici et maintenant. Pour éviter des charges trop lourdes au démarrage, il a écarté les franchises des grandes enseignes qui font beaucoup de publicité mais la font payer très cher et choisi de travailler en indépendant. Ce qui n'est pas sans bonnes conséquences pour ses futurs clients.

NEAUPHLE OPTIQUE est totalement libre de vous proposer toutes les montures, toutes les optiques (de vue et solaires) que vous souhaitez. Presque tout de suite, si vous trouvez votre bonheur dans les modèles

exposés, une semaine, au plus, si vous désirez une marque particulière. Et bien sûr à des prix très attractifs. Il s'agit pour vous, tout simplement, de dialoguer avec Lionel GUILLAUMIE qui vous offrira une grande palette de possibilités. Par ailleurs, il est en liaison avec les meilleurs fournisseurs français qu'il a décidé de privilégier. Au fait... saviez-vous qu'un « palet » optique, le verre brut, passe par les mains de 35 experts et spécialistes pour le façonner, le mettre à votre

vue et le traiter ? Oui, ce que vous mettez devant vos yeux résulte d'une véritable chaîne de compétences dont il ne faut sous-estimer aucun maillon...

Lionel GUILLAUMIE, c'est évident, est un bon professionnel, plein d'idées nouvelles et de contacts utiles. Par exemple, si vous faites de la plongée, il saura vous équiper d'un masque à votre vue. Si vous aussi avez envie de disposer d'un service rapide, efficace, à un coût comparable et à quelques pas de chez vous, poussez la porte de cette nouvelle enseigne. Vous « verrez » bien !

Jusqu'au 28 Février NEAUPHLE OPTIQUE vous fait une offre de bienvenue jusqu'à 70 euros et vous offre une deuxième paire gratuite (même avec des verres progressifs), ce qui est toujours utile...

## NEAUPHLE OPTIQUE

**15 Grande Rue,  
78640 Neauphle-le-Château  
Tél. 01 30 64 14 33**

**Ouvert le matin du lundi au samedi  
de 9h30 à 13h00  
et les après-midi du mardi au samedi  
de 14h30 à 19h30**



*Suite de la page 6*

- 1 rue de Villancy : changement d'un local d'activité en logement – modification de façade – opposition le 08/10/2013
- 4 place de l'Eglise : rénovation des gouttières – non-opposition le 08/10/2013
- 3 rue de la belle Cépée : pose d'une fenêtre de toit - non-opposition 11/10/2013
- 1 chemin des Bordes : remplacement clôture – non-opposition le 22/10/2013
- 24 rue du 8 mai 1945 : remplacement clôture – non-opposition le 24/10/2013
- 76 avenue de la République : pose de panneaux photovoltaïques – non-opposition le 05/11/2013
- 39 rue de la Gouttière : clôture - changement de portail et portillon – non-opposition le 14/11/2013
- 22 rue Marius Minnard : pose d'un châssis de toit – non-opposition le 15/11/2013
- 29bis Grande Rue : changement de destination entrepôts RDC en deux studios – non-opposition le 15/11/2013
- 15 Grande Rue : enseigne – non-opposition – le 20/11/2013
- 46 rue du Dr Grellière : rénovation toiture, pose d'un châssis de toit – non-opposition le 25/11/2013
- 5 rue Marius Minnard : pose de deux châssis de toit – non-opposition le 03/12/2013

## DIVISIONS

- 60 rue de Villancy : détachement terrain à bâtir – non-opposition le 17/07/2013
- chemin Gaillarbois : détachement terrain à bâtir – non-opposition le 22/08/2013
- chemin Gaillarbois : détachement terrain à bâtir – non-opposition le 17/10/2013
- 61 rue de Villancy : détachement terrain à bâtir – non-opposition le 25/11/2013

*Suite en page 10*



# COMPTES RENDUS SUCCINCTS DES CONSEILS MUNICIPAUX

## DU 30 SEPTEMBRE 2013

**DECIDE, avec 19 voix pour et 1 abstention**, de la prescription de la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Neauphle-le-Château approuvé le 15 décembre 2011 ;

Les points à modifier visent :

- à supprimer l'emplacement réservé n°6 tel qu'indiqué dans le PLU.

Il apparaît aujourd'hui qu'aucun programme de logements ne peut être concrétisé compte tenu des diverses contraintes auxquelles les bailleurs sociaux doivent répondre, la commune souhaite donc supprimer cet emplacement réservé.

- à affiner la rédaction de l'article 6 dans les secteurs U1 et U2, en précisant : « ... de la surface de plancher existante du bâtiment étendu ... »,

- à préciser la rédaction de l'article 6 dans le secteur U1 en ajoutant :

- 6.1 : A partir de l'alignement des voies publiques ...

- 6.2 : A partir de la limite d'emprise des voies privées, les constructions doivent s'implanter dans une bande constructible de 20,00 m de profondeur. Au delà de cette bande constructible, toute construction est interdite en dehors des piscines non couvertes et d'un abri de jardin d'une surface de plancher de moins de 8,00 m<sup>2</sup> et d'une hauteur inférieure à 2,60m au faitage.

- à apporter des précisions à la rédaction de l'article 7 dans les secteurs U1, U2, U3, UCVA, UCVB, en indiquant : « les abris de jardin en annexe et les abris non clos des trois côtés »

- à apporter des précisions à l'article 7 dans les secteurs U2, U3 : « ...sur les limites latérales pour les parcelles existantes à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme ... »

- à rectifier dans l'article 7 dans le secteur U1 : « ...sur les limites latérales pour les parcelles existantes de moins de 10,00 m ... »

- à affiner l'article 12 dans les secteurs U1, U2, U3, UCVA, UCVB en précisant : « ... 1 place par tranche entière ... », **ACCEPTÉ, à l'unanimité**, la rétrocession de la parcelle A 2699 par la Société BOUYGUES IMMOBILIER à la commune de Neauphle-le-Château à l'euro symbolique,

**APPROUVE, à l'unanimité**, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2013 au 31 octobre 2014, l'actualisation de la participation par place de stationnement manquante, conformément aux dispositions de l'article L 421 - 3 du Code de l'Urbanisme.

**DÉCIDE, à l'unanimité**, de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion - CIG va engager début 2014 conformément à l'article 26 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984,

**DÉCIDE, à l'unanimité**, le recours au contrat d'apprentissage, conformément au tableau suivant :

Service : Accueil de loisirs

Nombre de postes : 2

Année de formation : 2013, pour un an, Diplôme préparé :

BAPAAT - Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien de la Jeunesse et des Sports

Année de formation : 2014, pour un an, Diplôme préparé :

BPJEPS - Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport.

**PREND ACTE, à l'unanimité**, de la communication du rapport annuel 2012 du SIARNC.

## DU 25 NOVEMBRE 2013

**APPROUVE, à l'unanimité**, la modification simplifiée N°3 du Plan Local d'Urbanisme,

**DIT, à l'unanimité**, que conformément à l'article L 123-10 du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme modifié est tenu à disposition du public en Mairie.

La présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie, durant un mois, et d'une mention dans un journal local,

**DIT, à l'unanimité**, que la présente délibération sera exécutoire à compter de la transmission au représentant de l'Etat et après accomplissement des mesures d'affichage et de publicité.

**AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes "Coeur d'Yvelines" - CCCY, pour la création d'un chemin piétonnier entre la rue des Soupirs et la rue St Martin,

**PRECISE, à l'unanimité**, que ce fonds de concours versé par la Communauté de Communes "Coeur d'Yvelines" - CCCY, sera plafonné à 142 155 euros HT selon un devis estimatif et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Neauphle-le-Château,

**AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

**AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes "Coeur d'Yvelines" - CCCY, pour la création d'un chemin piétonnier entre la rue St Martin et le parking du Vieux Moulin,

**PRECISE, à l'unanimité**, que ce fonds de concours versé par la Communauté de Communes "Coeur d'Yvelines" - CCCY, sera plafonné à 104 632 euros HT selon un devis estimatif et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Neauphle-le-Château,

**AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur Le Maire à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

**AUTORISE, à l'unanimité,** l'engagement en 2014 des dépenses précitées dans l'attente du vote du budget primitif.

**SOLLICITE, à l'unanimité,** auprès de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale :

- Un moratoire d'application de la réforme sur les rythmes scolaires pour la rentrée 2014,
- La réouverture de la concertation sur la réforme des rythmes scolaires avec les associations des maires.

**ACCEPTE, à l'unanimité,** de poursuivre son engagement avec la CAF par un nouveau contrat enfance jeunesse couvrant la période 2013 / 2016.

**AUTORISE, à l'unanimité,** Monsieur le Maire à signer la convention avec la CAF.

**ACCEPTE, à l'unanimité,** l'intégration des communes de Neauphle-le-Vieux et Les Mesnuls au réseau des médiathèques « Au fil des Pages 78 » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**EMET, à l'unanimité,** un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté de Communes "Coeur d'Yvelines" – CCCY.

**DÉCIDE, à l'unanimité,** de procéder à la décision modificative suivante,

Comptes Dépenses				
Chapitre	Article	Opération	Service Nature	Montant (euros)
041	21312	36	Bâtiments scolaires	16 193,84
Comptes Recettes				
Chapitre	Article	Opération	Service Nature	Montant (euros)
041	2031	36	Primaire Frais d'études	16 193,84

**DÉCIDE, à l'unanimité,** de procéder à la décision modificative suivante,

Comptes Dépenses				
Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant (euros)
20	2031	38	Frais d'études	8 000,00
20	2031	39	Frais d'études	5 000,00
23	2312	39	Terrains	55 000,00
23	2313	38	Constructions	134 155,00
Comptes Recettes				
Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant (euros)
13	13258	38	Autres groupements	142 155,00
13	13258	39	Autres groupements	60 000,00

**DÉCIDE, à l'unanimité,** de procéder à la décision modificative suivante,

Crédits à Ouvrir				
Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant (euros)
23	2313	38	Constructions	80 000,00
23	2312	39	Terrains	85 000,00

Crédits à Réduire

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant (euros)
21	2152	ONA	Installations de voirie	55 000,00
21	21318	ONA	Autres bâtés publics	80 000,00
020	020	OPFI	Dépenses imprévues	30 000,00

**DÉCIDE, à 19 voix pour et 1 abstention,** d'adhérer au service commun « Instruction du droit des sols » de la Communauté de Communes "Coeur d'Yvelines" – CCCY, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**AUTORISE, à 19 voix pour et 1 abstention,** Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer toutes pièces afférentes et notamment la convention annexée.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES "COEUR D'YVELINES" - CCCY - ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

• Vu l'arrêté N° 2013283-0003 constatant la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes "Coeur d'Yvelines" – CCCY, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au renouvellement général des conseils municipaux des 23 et 30 mars 2014.

• Considérant que la commune de Neauphle-le-Château dispose de 5 sièges au sein conseil communautaire de la Communauté de Communes "Coeur d'Yvelines" – CCCY, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

• Monsieur Le Maire propose les conseillers dont les noms suivent en qualité de conseillers communautaires :  
Monsieur Bernard JOPPIN,  
Monsieur Alain JUND  
Monsieur Philippe LEBLOND,  
Madame Michèle TROIZIER  
Monsieur Daniel SCHAEFER,

Monsieur le Maire, après avoir constaté que :

Monsieur Bernard JOPPIN,  
Monsieur Alain JUND,  
Monsieur Philippe LEBLOND,  
Madame Michèle TROIZIER,  
Monsieur Daniel SCHAEFER,  
ont obtenu la majorité absolue, les désigne pour représenter la commune de Neauphle-le-Château au Conseil de communauté de communes « Coeur d'Yvelines » - CCCY, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**PREND ACTE, à l'unanimité,** de la communication du rapport annuel 2012 de la Communauté de Communes Coeur d'Yvelines.

**PREND ACTE, à l'unanimité,** de la communication du rapport annuel 2012 du SITERR.

Suite de la page 5

## LE CARNET

- Danièle Gyslaine Pierrette GOIX, née le 31 juillet 1947 à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne) – Décédée le 4 novembre 2013 à Trappes (78)
- Patricia Monique HUCHET, veuve HILZHEBER, née le 28 septembre 1955 à Saint-Cloud (92) – Décédée le 2 novembre 2013 à La Verrière (78)
- Louis Aubin Fernand Xavier AUGER, né le 4 décembre 1932 à Luçon (Vendée) – Décédé le 20 novembre 2013 à Neauphle-le-Château (78)
- Huguette Eugénie SOSSON, veuve DANGRÉAUX, née le 14 avril 1925 à Paris 10<sup>ème</sup> arrondissement (75) – Décédée le 27 novembre 2013 à Versailles (78)
- Jacques SION né le 13 octobre 1947 à Le Caire (Egypte) – Décédé le 1<sup>er</sup> décembre 2013 à Poissy (Yvelines)



# A PROPOS

## COMMENT SE PASSERA L'ÉLECTION MUNICIPALE 2014 ?

### ATTENTION CHANGEMENT : MODE DE SCRUTIN DE LISTE

**Le Maire et son équipe seront désignés grâce à un scrutin de liste à deux tours avec représentation proportionnelle.**

#### Avant l'élection

- Les candidats se présentent en listes complètes : 23 candidats,
- Les candidats seront classés à l'intérieur de la liste de 1 à 23 avec parité.

#### Durant le premier tour de l'élection

- L'électeur choisit une des listes,
- Il ne peut pas la modifier. Toute rature d'un nom rendra le bulletin nul.

Sur ces listes, la parité homme/femme doit être respectée. Au premier tour, la liste qui obtient la majorité reçoit la moitié des sièges à pourvoir. Les sièges restants seront répartis à la représentation proportionnelle. Si aucune liste n'obtient la majorité absolue des voix, on procède à un second tour.

#### Accèdent au second tour

- S'il y a un second tour seules les listes ayant obtenu 10% des suffrages exprimés au premier tour ont le droit de participer. Les listes peuvent fusionner et donc être modifiées.
- Les candidats dont la liste a remporté au moins 5% des suffrages peuvent donc demander à être sur une autre liste. On parle de ralliement au second tour.

#### Durant le second tour de l'élection

- On applique les mêmes règles qu'au premier tour.

#### A l'issue de l'élection

- La moitié des sièges au conseil municipal est attribuée à la liste vainqueur,
- Le reste des sièges est attribué aux listes qui ont obtenu plus de 5 % des voix – y compris la liste gagnante – proportionnellement au nombre de voix obtenues.
- Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation de chaque liste. Par exemple pour une liste qui obtient trois sièges ; ce sont les trois premières personnes figurant sur la liste qui deviennent conseillers municipaux.

#### Election des conseillers communautaires

- Les noms des candidats au poste de conseillers communautaires figurent sur la liste candidate aux municipales. Ils sont précédés d'un signe distinctif et sont rangés dans le même ordre que celui dans lequel ils apparaissent sur la liste candidate aux municipales,
- Afin de respecter la parité la liste des candidats aux postes de conseillers municipaux contient alternativement un homme et une femme,
- Le nombre de postes de conseillers communautaires pour Neauphle sera de 5, qui seront fléchés sur la liste, sur une liste conjointe.

## RAPPELS

**LA PRÉSENTATION DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ SERA INDISPENSABLE POUR VOTER.**

**VOUS NE POURREZ RAYER AUCUN NOM NI FAIRE AUCUNE RATURE, NI NOTER SOUS PEINE DE FAIRE UN VOTE NUL.**



*Suite de la page 7*

## PERMIS D'AMÉNAGER

- Rues de Villancy & Dr Grellière : modification du nombre de lots – accordé le 10/09/2013
- Rues de Villancy & Dr Grellière : retrait permis modificatif par le pétitionnaire le 19/11/2013

## PERMIS DE CONSTRUIRE

- 1 sente de la Ferme : modification sur permis existant – modèle du portail – accordé le 23/07/2013
- 18 rue Marius Minnard : construction d'une maison individuelle – accordé le 24/07/2013
- 60 rue de Villancy : construction d'une maison individuelle – accordé le 10/09/2013
- 95 route de Saint-Germain : extension d'une maison individuelle – accordé le 27/09/2013
- 55 Grande Rue : modification sur permis existant (aspect extérieur) accordé le 18/10/2013
- Rue de Villancy : construction d'une maison individuelle – accordé le 22/10/2013
- 41 rue du Dr Grellière : transformation garage en pièce habitable – accordé le 25/11/2013
- 17 rue de la Gouttière : construction de deux maisons individuelles – refusé le 29/11/2013
- 95 route de Saint-Germain : construction d'une maison individuelle – accordé le 10/12/2013
- Rue de Villancy : construction d'une maison individuelle - accordé le 10/12/2013
- 47 rue de Villancy : construction garage avec combles – refusé le 10/12/2013

## PERMIS DE DÉMOLIR

- 21 rue Marius Minnard : démolition d'une grange – accordé le 19/07/2013



# LA VIE DE LA COMMUNE

## FÊTE DU VILLAGE ET FORUM ASSOCIATIONS

### L'association du Forum des Associations et de la Fête du Village a été une belle réussite.

Lors du Forum, la grande partie des associations neauphléennes étaient présentes pour faire découvrir au public leur vocation, répondre aux questions de futurs adhérents ou prendre tout simplement de nouvelles inscriptions. Nous saluons la création d'une nouvelle association « Le Club de Poker de Neauphle » et lui souhaitons longue vie !

Dans l'agitation du Forum, les membres du Comité des Fêtes s'attellent à la préparation de la Fête du Village, il faut monter les barnums, installer tables et bancs, décorer la scène .... Des professionnels de la grimpe installent des cordes dans les arbres, des filets afin de préparer les activités aériennes. Dans un autre coin du parc, des structures gonflables prennent forme petit à petit. On peut aussi voir des sacs remplis de petites plaquettes de bois, appelées Kapla, qui sont déchargés pour la construction d'une muraille de Chine, en autres, car Neauphle-le-Château met à l'honneur le Pays du Soleil levant en 2013 !

15 heures sonnent et les cris de joie des enfants nous rappellent que les animations, offertes par le Comité des Fêtes, sont ouvertes. On s'aperçoit très vite du caractère de chaque enfant, l'intrépide qui court le plus vite vers les activités aériennes, le manuel ou le patient qui se dirige vers la construction de la muraille de Chine, le gourmand qui prend des forces avant de choisir son activité ! ....

Puis, sortant de nulle part et sans se faire annoncer, le public s'émerveille de l'arrivée de deux somptueux lions racontant leur histoire en quatre passages : la chorégraphie synchronisée, leur rencontre avec le public, leur combat et pour finir « la danse de la salade » qui illustre la bénédiction du village. Pour clôturer cette démonstration et rester dans la tradition, une énorme chaîne de pétards est allumée pour éloigner les mauvais esprits et ainsi protéger Neauphle-le-Château.

Enfants, parents et grands-parents ont pu, à

leur manière et niveau, apprécier cet après-midi.

Puis arrive la fin du Forum. Les membres des associations plient bagages, tables, chaises et grilles, laissant une salle bien vide. Mais le repos n'est que de courte durée pour les bénévoles du Comité des Fêtes de Neauphle-le-Château. Dehors, dans le parc, on peut déjà entendre les « balances » du Grand Orchestre « Version Originale ». Les confiseries s'épuisent, les structures se dégonflent, les lions nous quittent sous une pluie d'applaudissements et de photos, signe que, pour les enfants, la partie est finie mais ne fait que commencer pour les adultes.

Les premiers « Clients » arrivent accompagnés par les premières notes de l'orchestre. Une fois de plus, avec ses chansons, ses danses et ses chorégraphies, le Groupe Version Originale a su, un samedi de septembre, prolonger nos soirées d'été.

Puis à 22h30, un spectacle pyrotechnique grandiose nous a été proposé par les artificiers d'Etoiles et Fêtes, qui avaient travaillé dans l'ombre toute la journée afin d'éclairer le ciel Neauphle de mille et une étoiles.

Après un bouquet final à nous couper le souffle, certains rentrent chez eux, d'autres s'empressent de retourner sur la piste afin de poursuivre la soirée tout en chansons et en danses dans la joie et la bonne humeur que sait nous procurer notre orchestre !

Mais comme on dit toujours « les bonnes choses ont une fin » ; la buvette ferme ses portes et les musiciens éteignent leurs platines. Le Comité des Fêtes de Neauphle-le-Château et tous ses bénévoles vous



souhaitent une très belle nuit et vous remercient de votre venue.

**La réussite d'une fête est l'affaire de tous, comité, bénévoles et vous, Public.**



## MARCHÉ AUTOMNE

Une très belle 5<sup>ème</sup> Edition

Très belle journée, très beau marché, excellents exposants.

Une édition encore réussie grâce à tous, les Exposants, les Visiteurs, les Organisateurs et Bénévoles.

Merci pour tout à tous....



## 8<sup>ÈME</sup> SALON DES PHOTOGRAPHES

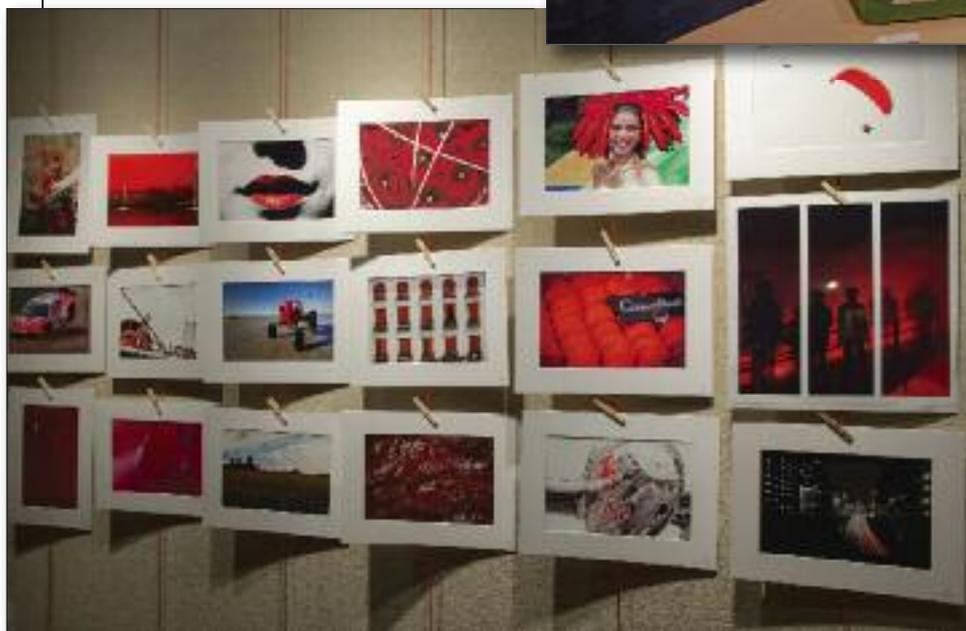
Eric DROUSSENT



Pour sa 8<sup>ème</sup> édition qui se tenait à la MJP du 16 au 24 novembre 2013, le Salon des Photographes a réuni 18 artistes. Certains de ces photographes sont Neauphéens, quelques autres viennent des communes de Cœur d'Yvelines, mais certains d'entre eux viennent de beaucoup plus loin, comme

Nantes et Milan.

Cette année encore, une place privilégiée avait été consacrée aux "Photographes en herbe", de notre école primaire, avec une remise de prix organisée par l'association de parents d'élèves GIPE.



Une fois de plus, un large public est venu admirer les presque 200 oeuvres photographiques exposées. Sur les deux week-ends, entre 800 et 1000 visiteurs ont pu rencontrer, partager avec les photographes présents sur place.

Organisé par le Syndicat d'Initiative, ce Salon des Photographes contribue au développement associatif et culturel de notre commune.

Pour celles et ceux qui n'ont pu se rendre à cette manifestation, vous pouvez regarder sur internet le reportage effectué par la chaîne TVFIL 78 ([www.tvfil78.com](http://www.tvfil78.com)) en recherchant Neauphle-le-Château.

## NEAUPHLETHON

**Le défi de notre 10<sup>ème</sup> «NeauphleThon» était de poursuivre le combat contre la maladie, aux côtés de l'AFM. Avec vous tous, nous avons gagné une bataille de plus : 11 805 euros.**

Bien avant le jour J, Neauphle vivait déjà sous le signe du «NeauphleThon».

Enfants et parents pouvaient déguster une crêpe ou deux, à l'accueil de loisirs.

A l'ASLC, un mercredi traditionnel ««NeauphleThon» était encore attendu par tous pour pouvoir déguster quelques bons gâteaux et admirer les œuvres des adhérents. Quant au GIPE, une des associations de parents d'élèves, la vente des cartes pour le lâcher de ballons a été un succès aux sorties des écoles.

**Vendredi, le jour J.**

**Top départ du « 10<sup>ème</sup> NeauphleThon» à 20 heures.**

Deux nouvelles activités étaient proposées : un TOURNOI DE POKER et un DEFI VELO 24 HEURES, du côté de la Maison du Jeu de Paume, en plus du Loto Bingo et de l'autre côté, au Tennis, plus sportif, un tournoi de tennis ou de badminton suivi d'une crêpe pour le réconfort.

Nous pouvions voir que les joueurs arrivaient très concentrés, certains voulant absolument remporter le carton plein du Loto, d'autres espérant faire leur plus beau coup de poker. Ce que nous pouvions remarquer, c'est cette concentration et ce calme dans les deux salles.

Pendant ce temps-là, des sportifs, voulant à tout prix éclairer le logo Téléthon, pédalent en musique et en duo ; eh oui c'est plus facile à deux sur un tandem !!!!!

Les joueurs du loto sortent, le jeu est fini, certains les mains vides mais le cœur heureux d'avoir participé une fois de plus au challenge « NeauphleThon », d'autres la joie dans les yeux d'avoir, en plus, remporté, entre autres, l'aspirateur ou un dîner dans un restaurant.

Nous pouvions applaudir aussi une fine équipe qui s'était donnée RDV, vers 22 heures, au pied du tandem pour pédaler deux heures ; pari gagné, Merci à eux !

Les joueurs de poker, un à un, quittent les tables ... Minuit approche, il ne reste plus beaucoup de monde, une heure du matin, plus que cinq joueurs en liste. Puis les trois gagnants se serrent la main, heureux d'avoir participé au premier tournoi de poker en faveur de NeauphleThon et contents de recevoir leurs lots.

Il est temps maintenant à l'un des organisateurs du tournoi de poker de prendre place sur le vélo... il

nous défie de tenir jusqu'au bout de la nuit ! Courage à lui et à demain matin. Nous apprenons malheureusement dans la nuit, que notre vaillant coureur a dû laisser le vélo car avec un pneu crevé, il doit abandonner le défi ! FELICITATIONS à lui toutefois d'avoir essayé.

Après une bonne nuit de réconfort, nous voici tous sur la Place du Marché à installer nos stands : BMX, kermesse, bourse aux jouets, sans oublier notre stand Téléthon.

Il nous faut aussi réparer le tandem pour que le DEFI VELO continue... pas de panique nous avons de bons mécaniciens. Il faut bien réparer ce vélo qu'Akim, le patron du garage Renault a eu la gentillesse de transformer pour ce DEFI VELO !

Les cloches sonnent annonçant l'arrivée des premiers visiteurs. Certains vont faire un tour à la bourse aux jouets, d'autres aux BMX ou à la kermesse. Quelques parents se dirigent vers le stand des vins chauds, lequel choisir ? Le blanc ou le rouge ? Les objets Téléthon arrivent aussi à trouver des acquéreurs, une peluche, une écharpe, une casquette. Puis certains reconnaissent «Monsieur Vilain Gène». Ce vilain personnage, qui après avoir été rempli de bûchettes tout au long de la journée, sera transporté sur son bûcher, en fin de journée, à la Maison du Jeu de Paume !

Une fois de plus, cette matinée se déroule dans la joie et la bonne humeur. Tout le monde y trouve son compte.

Puis arrive Saint Nicolas, tout aussi généreux, distribution générale de clémentines et de bonbons.

Ensuite un groupe de bénévoles accompagné de parents chantonnent le remix de « Place des Grands Hommes » de Patrick Bruel, belle idée cette chanson en l'honneur de ces enfants malades : « On s'était dit rendez-vous en décembre, Même jour, même heure, même pêche, La France toute jaune pour le Téléthon, Emma, Lee, Lucas, Thibault, Gwenn. »

Puis 12h30, ... 5, 4, 3, 2, ... 1 tous les ballons s'envolent. Attendons avec impatience le retour des cartes pour connaître le plus grand voyageur.

Le temps passe, il nous faut déjà tout ranger et se déplacer vers le parc de la Maison du Jeu de Paume car cette année, nous sommes attendus pour 14 heures par Cécile Péruchon, la prof de danse pour la danse des papas et des représentations de danse, quel succès ! Merci à vous.

Puis quelle surprise aussi de voir les PONEYS ! Un NeauphleThon sans poney, est-ce vraiment possible ?

18 heures 30, quelques crépitements se font entendre, le bûcher de Monsieur Vilain Gène est allumé et tout se passe ensuite très vite. Chacun au fond de soi, se dit que si seulement quelques vilains gênes rendant les enfants malades

pouvaient aussi partir en fumée, nous pourrions gagner une victoire ! Puis un pétard, une bombe et quelle joie de voir cette animation pyrotechnique illuminer le ciel.

Le bûcher s'éteint, les pétards ont cessé, il est temps de ranger les animations extérieures, les BMX partent, les poneys remontent dans leur van, il faut se remonter le moral en se disant que les bonnes choses ont une fin. Mais tout n'est pas fini !

Nous pouvons apercevoir le staff déjà à son poste car les convives vont bientôt arriver. Un petit apéritif, un bon repas préparé, une année de plus, avec amour. Au menu, moules frites ! Puis entre deux plats, un cours de danse fort apprécié, un madison, un chacha et un charleston.

Puis arrive l'heure du tirage au sort de la tombola. Tout a été gagné, des coffrets « découverte », un repas traiteur livré à domicile, une soirée au restaurant, .... et enfin le GROS LOT : l'abonnement, pour un an, au Liberty's Club de Thiverval-Grignon qui ne trouvera son gagnant que la semaine suivante !

Enfin, le karaoké est mis en place, tout le monde se met à chanter et à danser aussi, c'est ça la convivialité des soirées de clôture pour le Téléthon !

Il se fait tard, notre « 10<sup>ème</sup> Neauphlethon » s'achève, il est temps de prendre un repos bien mérité. Mais c'est une fois de plus que nous rentrons, chez nous, la tête haute... encore une belle bataille pour l'AFM et nos combats.

**Merci à tous, sans vous, Associations, Bénévoles, Partenaires, Neauphléens, Voisins, Amis, et bien d'autres encore, le Comité des Fêtes n'y arriverait pas.**

## PARTENAIRES

### Pour Neauphle

- Le garage Renault,
- L'Auberge Espagnole,
- La Griotte,
- Val Cé Beauté,
- Le Chardon
  
- L'Adresse Gourmande aux Clayes sous Bois,
- Le Parc Zoologique de Thoiry,
- Festi à Maurepas,
- Etoiles et Fêtes de Guyancourt,
- AZ Pub à Jouars-Pontchartrain,
- Frankewitch - Traiteur,
- Le Liberty Country-Club,
- Le centre équestre de la base de loisirs de Saint Quentin en Yvelines,
- GDD Sports aux Clayes-sous-Bois,
- Jérémy Massart - Bois à Mareil-le-Guyon,
- MoWa Sonorisation à Plaisir





**NEAUPHLETHON 2013**  
**11 805 €**



## LA SORTIE DE L'ÂGE D'OR

Annick Venant

**Avec la visite de la basilique Saint Denis et le musée du Bourget, cette année encore, la journée offerte par le CCAS aux neauphléennes et aux neauphléens de plus de 65 ans était une réussite. Même le temps était avec nous, ce samedi 5 octobre 2013.**

Tout le monde était au rendez-vous avec le plaisir de se retrouver et d'approfondir ses connaissances au cours de cette journée. Avec un départ du parking de la Maison du Jeu de Paume dès 8h du matin, c'est avant 9h30 que nous sommes arrivés au pied de la basilique et avons attendu, les uns en buvant un café, les autres en discutant, les guides prévues pour la visite.

Vu le nombre de personnes (76 personnes au total), c'est sous la houlette de 3 guides toutes autant professionnelles les unes que les autres que nous avons visité, découvert et contemplé la façade de la basilique (dont l'imposante flèche haute de 86 mètres est en cours de restauration), son architecture gothique, ses vitraux des XIIe et XIXe siècle et sa nécropole.

Un peu d'histoire nous a permis d'apprendre qu'à l'origine, une abbaye avait été construite sur l'emplacement d'un cimetière gallo-romain, lieu de sépulture de Saint Denis. L'abbé Suger fit reconstruire cette abbaye en ajoutant, en particulier, de grands vitraux circulaires et une voûte sur croisée d'ogives permettant à la lumière d'inonder l'intérieur de l'édifice. L'abbaye a été renommée « basilique » à l'époque mérovingienne, et est devenue « cathédrale » au XXe siècle.

Le transept de l'église abbatiale fut destiné à accueillir les tombeaux royaux. C'est ainsi que la basilique est la nécropole de quelques rois mérovingiens et carolingiens et des rois de France depuis les Robertiens et Capétiens directs. Ainsi la basilique abrite les tombes de nombreux souverains depuis Dagobert Ier jusqu'à Louis XVIII mais également les sépultures de quelques reines, de membres de la famille royale et de grands serviteurs du royaume. Parmi l'énorme collection de plus de 70 gisants et tombeaux sculptés, nous avons pu admirer, en particulier, le priant de Louis XVI et celui de Marie-Antoinette, mais aussi les mausolées de Louis XII, d'Anne de Bretagne, de François Ier et de Henri II. Aujourd'hui et depuis la révolution, la plupart de ces tombes sont vides. Après la nourriture intellectuelle, il était bon de satisfaire quelques menus plaisirs gustatifs et nous sommes allés rejoindre le restaurant « la table gourmande » pour le déjeuner où nous



avons dégusté un croustillant de chèvre chaud, une cuisse de canard confit et ses petits légumes et une tarte tatin en dessert.

L'après-midi était réservé à la visite du musée du Bourget. Visite magique, visite de rêve, pendant laquelle nous avons contemplé de nombreuses maquettes, dessins, nacelles, ballons, dirigeables des pionniers de l'aviation, où nous nous sommes pris pour les premiers aviateurs avec la demoiselle d'Alberto Santos-Dumont, le Voisin-Farman de 1907 qui réalisa le premier circuit fermé d'un kilomètre, un Blériot XI du type de celui qui traversa la Manche en juillet 1909, ...

Bien entendu, l'exposition sur les avions de la 1re guerre mondiale, de l'entre-deux guerres et de la 2e guerre mondiale ne nous a pas laissés insensibles et beaucoup d'hommes se sont laissés aller à quelques souvenirs sur la 2e guerre mondiale.

Enfin, le Concorde, la maquette de la fusée Ariane 1 et celle de la fusée Ariane 5 ainsi que bien d'autres se sont offerts à notre contemplation et aux explications passionnantes de nos guides.

Malheureusement, le temps a passé trop vite et à 17h30, il a fallu reprendre le bus et rentrer sur Neauphle. Ce fut une journée bien remplie et pleine d'émerveillement, nous donnant envie de revisiter ces deux lieux.



REGARDS SUR NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU

est une publication de la Mairie de Neauphle-le-Château - Directeur de la publication : Alain JUND

Conception et réalisation : Arc'ad+ 01 30 21 50 50 - Photo couverture : 2M Image